



## Lettre preavis refusee par le proprietaire.

Par **Bonnie87**, le **26/06/2016** à **12:00**

Bonjour à tous,

je suis locataire dans un appart meublé, j'ai envoyé un recommandé le 13 juin à mon propriétaire pour l'informer que j'allais partir (préavis un mois). Dans ma lettre, j'ai écrit que je souhaitais partir le 1 juillet (cela fait moins d'un mois) il m'a dit ce n'est pas possible, faut quitter le 13.07, je lui ai dit "ok pas de soucis".

Hier soit le 25 juin, il m'appelle en me disant que je dois refaire un autre recommandé et donc le départ se fera qu'à la date de l'envoi du nouveau recommandé, a-t-il le droit de faire ça sachant que j'ai déjà une preuve que je lui ai envoyé un recommandé pour le 13 juillet ? Merci pour votre aide.

Par **janus2fr**, le **26/06/2016** à **14:15**

Bonjour,

Votre congé est valable et contrairement à ce que vous a dit le bailleur, vous pouvez tout à fait partir avant la fin du préavis, donc le 1er juillet. Cependant, vous devrez payer loyer et charges jusqu'au terme du préavis (a priori le 13 juillet), sauf si le logement est reloué avant.

Par **Bonnie87**, le **26/06/2016** à **14:20**

Merci pour votre réponse et comment faire s'il n'accepte pas de faire l'état des lieux et que je lui donne les clés ?

Je me pose des questions sur le dépôt de garantie aussi, c'est la première fois que ça m'arrive ce type d'histoire, je ne sais pas comment réagir

Par **janus2fr**, le **26/06/2016** à **18:46**

Si le bailleur refuse de faire l'état des lieux le 1er juillet, vous pouvez demander à un huissier de le faire. Le souci, c'est qu'il aurait fallu vous y prendre plus tôt car l'huissier doit convoquer les parties 7 jours à l'avance.